

1916 GALLIEGUE Jules

Pas de fiche Mémoire des Hommes

Né le 18 janvier 1880 à Clary.

Acte de naissance reconstitué par la Commission de Cambrai le 16 juin 1926.

Profession Tisseur lors de son incorporation puis livreur en café à la date de son mariage
Domicilié à Le Cateau, 50 rue Auguste Seydoux.

Fils de Galliègue Pierre Joseph, tisseur, 61 ans (O1851).

Et de Delattre Elisa, ménagère, 57 ans, (O1855).

Domiciliés à Le Cateau.

Divorcé de Picou Alberte Marie, jugement du 06 novembre 1908

Marié, âgé de 32 ans, le 24 février 1912 à 17 heures, à Le Cateau

Avec Bonneville Ismérie, ménagère, 31 ans.

Née le 02 novembre 1880 à Clary.

Fille de Bonneville Pierre Joseph (+)

Et de Lenglet Eléonore (+)

Domiciliés à Le Cateau.

Enfants, Galliègue Jules né le 07 novembre 1909 ; Galliègue Yvonne née le 30 janvier 1912

Reconnus et légitimés par le mariage de leur parent

Bureau de recrutement de Cambrai (Nord)

Matricule 1902 **Classe** 1900

Grade et corps Soldat de 2^e classe au 5^e Bataillon du 294^e Régiment d'Infanterie

Mort pour la France Disparu le 15 mars 1916, à l'âge de 36 ans, au Bec de Canard, à l'ouest de la Ferme Navarin (Marne)

Transcription N° 35 à Le Cateau

Sépulture non déterminée.

Monument aux Morts de Le Cateau.

Détail du service Dispensé, ainé de 8 enfants; Incorporé soldat de 2^e classe au 162^e R.I à Cambrai le 14 novembre 1901; Certificat de bonne conduite accordé; En disponibilité le 20 septembre 1902; Période d'exercice du 24 août au 20 septembre 1908 et du 13 au 20 juin 1910 au 1^{er} R.I; Passé au 94^e R.I le 01 février 1913; Rappelé à l'activité le 02 août 1914; Disparu le 15 mars 1916 au Bec de Canard à l'ouest de la Ferme de Navarin (Marne)

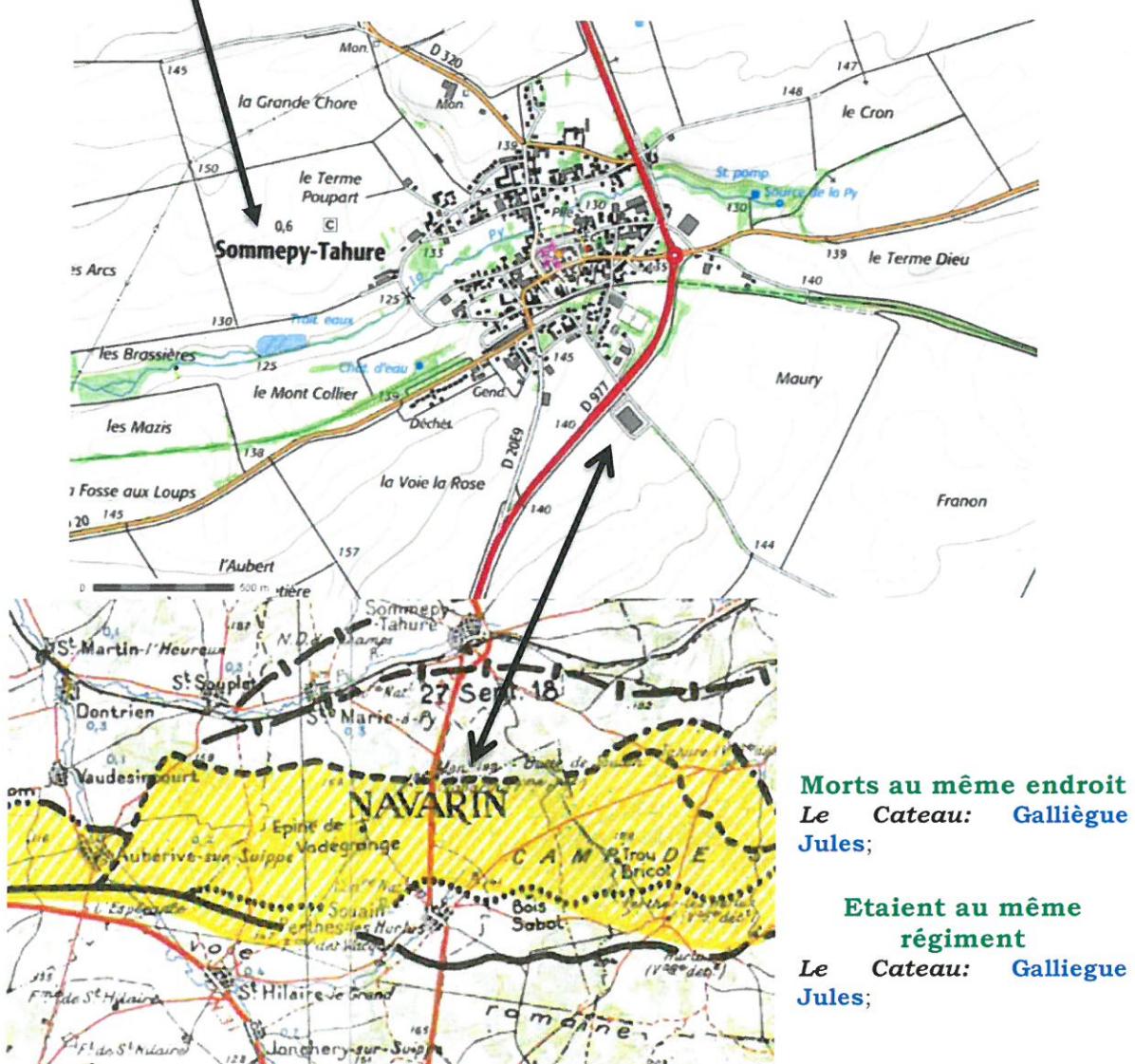
Morphologie: Cheveux châtais ; yeux gris; front bas; nez aquilin; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m67; Degré d'instruction générale 3.

N° 35 Acte de transcription de Décès de GALLIEGUE Jules

République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Galliègue Jules, né à Clary, le dix huit janvier mil huit cent quatre vingt, de Pierre Joseph et de Delattre Elisa, en son vivant tisseur, marié à Bonneville Ismérie demeurant à Le Cateau, soldat au 294^e Régiment d'Infanterie, disparu au Bec de Canard ouest de la Ferme Navarin le quinze mars mil neuf cent seize "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au quinze mars mil neuf cent seize. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent seize, en marge de l'acte de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le quatre mars mil neuf cent vingt et un en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Dufaÿ juge doyen faisant fondction de Président par suite d'empechement du titulaire, de Keguelin et Druilhe, juges en présence de Messieurs Tassin Substitut du Procureur de la République et assisté de G. Ledieu, commis greffier, signé: Dufaÿ et G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{ère} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et le Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G. Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le vingt mars mil neuf cent vingt et un, dix heures du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Localisation du lieu du décès

Sommepy-Tahure Département de la Marne, Arrondissement de Sainte Menehould, Canton de Ville-sur Tourbe; Croix de guerre 14-18 0 Sommepy et Tahure le 20 septembre 1920



Historique et combats du 294^e Régiment d'Infanterie en 1916

En 1914 Casernement ou lieu de regroupement à Bar-le-Duc.; Il fait partie de la 111e brigade d'infanterie, 56e division d'infanterie, 6e région, 3e groupe de réserve; Constitution en 1914: 2 bataillons, puis 3 en juil. 1916 (adjonction d'un bataillon du 354^e R.I.); À la 56e D.I. d'août 1914 à janv. 1917, puis à la 166e D.I. jusqu'en oct. 1918; Pas de citation du régiment.

1914 Retraite des 3^e et 4^e Armées: combat de Buzy (25/08); Bataille de la Marne (5-13 sept.); Senlis (02/09), Ory-la-ville, L'Ourcq, Etrépilly, ferme de Champfleury (05/09), Marcilly, Saconin Breuil (13/09), Vaux-Mercin, Fontenoy, plateau de Nouvron (17-20 sept.), Carlepont, Ribécourt; Picardie (oct.): combat de Beuvraignes, le régiment ne compte plus que 400 hommes, Bus, Tilloloy, bois Allongé; Artois (nov.-déc.): Hébuterne, Monchy-aux-Bois, Gommecourt

1915 Artois (janv.-sept.): Fonquevillers puis Hébuterne, Serre, moulin du Tout-Vent (juin); Champagne (sept.): Épine de Védegrange, nord de Souain, bois Guillaume, bois du Sultan, ouest de la ferme de Navarin, Tranchée des Vandales puis bois P48, nord de Souain (nov.-déc.)

1916 Champagne (janv.-mai): nord de Souain, saillant de Bonnet-l'Évêque, le Bec de Canard; Verdun : nord du ravin de la Dame, ferme de Thiaumont; Secteur de Reims (juin-sept.): fort de la Pompelle puis Somme: Morval (oct.), Cléry (oct.-nov.)

1917 Aisne (début année): préparation de l'offensive; Aisne (avril): Aizy, Jouy, Mont sans Pain, Mont des Roches, tranchées de la Miche et des Bovettes, tranchée du Panthéon puis en mai: carrières des Bovettes; Vosges (juil.-déc.): Ban de Laveline, La Grande-Goutte, le Violu

1918 Vosges (janv.-mars): Bruyères, Senones, bois Palou, Spitzberg; Picardie : Braches, bois de Montgival, bois Carré (mars-avril); Lorraine (mai): secteur de Lunéville, Marainviller; Entre Somme

et Oise: Sérévillers (juil.), bois de la Ville, Figuière (août), Verpillières, les Fermes Rouges, Margny-aux-Cerises, Ognolles, Libermont (sept.), Marcourt, bois du Grand-Chariot (oct.)
►Dissolution du régiment en octobre 1918, la moitié des cadres et de la troupe est utilisée pour la constitution du 17e régiment de Tirailleur.



Poste de secours près de la ferme Navarin

JMO du 294^e RI en 1916

Cote 26 N 741/7, pages 47 et 48
Journées du 14 et 15 mars 1916

Le
14

Le régiment est passé en revue par le Général Gouraud Commandant la 3^e Armée, à 18 heures, il monte aux tranchées.

Le
15

Attaque du "Bec de Canard". (Voir pour les ordres d'armes au "Journal de Marche":)

Le régiment a attaqué les tranchées allemandes conformément aux ordres donnés et suivant les dispositions préparées.

Porte :

Opium

1 ^e Fus	
2/1 Gervaisien	1 ^{re} et
2/2 Aubertin	2 ^{de} et
2/3 Maurice	2 ^{de} et

Béliers

1 ^{er} Noir	1 ^{re} et
2 ^{er} Damay	1 ^{re} et
3/4 ^e Létur	2 ^{de} et
Inf. 3 ^{me} Amiensque	2 ^{de} et

c) dispersés

2/1 Gervais	1 ^{re} et
2/2 Michot	2 ^{de} et
2/3 Béry	2 ^{de} et
2 ^{er} Fairou	2 ^{de} et
2/1 Reimie	CMR
2/4 Delman	

Groupe :

Fus : 83

Béliers : 203

Dispersés : 199.

De 8 heures à 13 heures pendant toute la préparation du tir de notre artillerie, la riposte de l'artillerie ennemie d'une violence extrême a fait subir aux compagnies devant pourvoir les premières vagues des pertes extrêmement lourdes dues en grande partie à l'absence ou à l'insuffisance des abris dans la ligne 1 et les places d'armes.

À 13 heures néanmoins les vagues ont débouché, les chefs de bataillon ont dû engager de prime abord pour les reformer une partie de leurs réserves.

Le 5^e B^g à droite a réussi à s'emparer de toute la 1^{re} ligne allemande sur le front G R ST sauf 15, sauf 16.

Sur G. B^g la C^{te} de droite, la 21^e a pu occuper de P à Q ; les vagues de la C^{te} de gauche n'ont pu déboucher de la tranchée des Barts et en deux tentatives infructueuses. Elles ont été lâchées par les mitrailleuses et le tir de barrages.

Les unités qui étaient installées dans la tranchée allemande s'y sont maintenues jusqu'à la dernière limite. Des contre attaques ennemis à la grenade ont contraint leurs derniers groupes à revenir au point de départ.

Aucun renforcement n'était possible. Tous les réservés ayant été engagés dès le début de l'action, soit pour reconstituer les vagues trop affaiblies, soit pour assurer une garnison minima aux tranchées de départ.

Après repli sur les tranchées de départ, quelques unités du 26^{me}, 3 C^{ie} successivement mises à la disposition du Lt Colonel, Commandant le 29^{me} ont été portées en avant pour assurer le maintien des lignes 1 et 1^{re} en cas d'attaque de l'ennemi.

Mon bataillon du 355^e ayant ensuite été envoyé en renfort, trois de ses compagnies ont reçu l'ordre de s'installer dans le secteur entre Rouquier et Fauville, recueillant les éléments restants du 5^e Bataillon du 294^e, lesquels réduits à un effectif d'environ 200 hommes assurent la garde du secteur de Rouquier à Burat.

Le Commandant du Bataillon du 355^e a pris le commandement de ce secteur.

La Compagnie restante du 355^e a été mise à la disposition du 6^e Bataillon pour relever et libérer la compagnie du 267^e qui occupait "le Bastion".

Les compagnies du 6^e Bataillon quoique très réduites tiennent la ligne 1 et la ligne 1^{er} entre le Bastion et Fauville.

Le Lt Colonel Berthon, Commandant le Régiment a été blessé au bras en visitant les tranchées de 1^{er} ligne vers 8 heures du matin. Il a conservé son commandement.

Le Commandant Auvinne que a été légèrement atteint aux yeux par des éclats de pierre et du sable. Il a conservé également son commandement.

L'ennemi a fait usage, notamment du côté du "Bastion" d'obus lacrymogènes et asphyxiants.

Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtimiste.com; Mairie de Le Cateau;; Carte IGN Géoportal;

